

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction et de signature

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 25 mars 2022 portant délégation partielle de fonction et de signature à Madame Carole ZIELINSKI, adjointe à la Maire.

Arrête

Pendant l'absence de Madame Carole ZIELINSKI, adjointe à la Maire, du 19 juillet au 02 août 2024 inclus, délégation partielle de fonction et de signature est donnée à Madame Véronique BERTHOLLE, adjointe à la Maire, pour les affaires relevant de son ressort.

Fait à Strasbourg, le 15 JUIL. 2024

Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le : 15 JUIL. 2024

Publié à compter du : 15 JUIL. 2024

Notifié le : 15 JUIL. 2024

Certifié exécutoire le : 15 JUIL. 2024

(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - Service des assemblées



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Strasbourg,
Grande-Île et Neustadt
inscrit sur la Liste du patrimoine mondial
en 1988, étendu en 2017

Ville et Eurométropole
1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex - France

Téléphone : +33 (0)3 68 98 50 00
Courriel : courrier@strasbourg.eu
Site internet : www.strasbourg.eu



Imprimé sur papier recyclé